



DELIBERATION N° 057
INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE CONCEDE
RECTIFICATIF 2023 - PRIMITIF 2024
ASSEMBLEE GENERALE DU 20 NOVEMBRE 2023

Les membres de la commission des finances se sont réunis le 30 octobre 2023 sous la présidence de Christophe RONDEAU afin d'émettre un avis sur les Budgets Rectificatif 2023 de la CCI Vendée ainsi que sur le Budget Primitif 2024 et ont été ensuite étudiés par le bureau de la CCI ce même jour.

La liste des investissements du Patrimoine Concédé du Port des Sables d'Olonne présentée au titre du Budget Rectificatif 2023 et du Budget Primitif 2024 comprend les opérations suivantes pour lesquelles une subvention départementale est sollicitée :

		BUDGET PRIMITIF 2024			
		Montant travaux	Subventions prévisionnelles		
PECHE/COMMERCE	CREATION TRANSFORMATEUR ET BORNE ELECT. POSTE COOP SUR VOIRIE - TARIF VERT	200 000	C. Départemental	50%	100 000

A l'unanimité et après avis favorable de la Commission des Finances de la CCI Vendée, l'assemblée approuve le Budget Rectificatif 2023 ainsi que les investissements du patrimoine concédé inscrits au Budget Primitif 2024 listés ci-dessus.

Quorum : 19
Votants : 19
Votes "pour" : 19
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée